

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« CHALLENGE PHOTOS – OPERATION GYM VERTE »

Article 1 – Organisateur

La Fédération Française de Gymnastique (ci-après dénommée FFGym), association loi 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé au 7 ter Cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS, représentée par son Directeur Exécutif, Monsieur David VALLÉE, organise du 15 juin au 30 juin 2024 un concours photo intitulé « Opération Gym Verte ».

Article 2 – Contexte

La FFGym lancera la troisième édition de l'Opération Gym Verte, permettant aux clubs de participer à un concours photo en se mobilisant autour de trois actions :

1. Prendre soin de son lieu de pratique au travers d'un grand nettoyage du gymnase (Ranger et nettoyer le gymnase)
2. Organiser et classer les documents du club
3. Collecter et attribuer les vêtements (Rassembler, laver, plier les vêtements récents et en bon état)

Article 3 – Participation

La participation au jeu concours est réservée aux clubs affiliés à la FFGym.
Un club affilié ne peut s'inscrire qu'une seule fois.
La participation est gratuite.

Article 4 – Modalités de participation

Trois catégories de photos peuvent être envoyées :

- Catégorie 1 : un avant/après (photos avant et après pour apprécier le changement)
- Catégorie 2 : les acteurs (photos pour apprécier la quantité et le profil des participants)
- Catégorie 3 : la volumétrie de la collecte (photos présentant les vêtements et accessoires récoltés)

Les clubs peuvent participer à l'envoi d'une seule photo dans une, deux ou dans les trois catégories mentionnées ci-dessus. Ils pourront être récompensés pour une catégorie ou plusieurs d'entre elles.

Pour participer au concours, il suffit d'envoyer les photos, au plus tard le 1er juillet 2023 à 23h59, à : operationgymverte@ffgym.fr

Les photos doivent être réalisées :

- en format paysage ou portrait
- en couleur
- de manière à mettre en valeur le projet réalisé et l'esprit de convivialité, de mixité et de solidarité

- avec la meilleure qualité possible (smartphone de dernière génération ou appareil photographique)
- avec un bon éclairage
- avec des tenues sans marque apparente (à l'exception des tenues ERREA et MOREAU où le logo peut être visible)
- avec du matériel de la société GYMNOVA en arrière-plan ou, à défaut, du matériel non gymnique ou non identifiable (marque non visible)

Le club est tenu de faire signer à chaque individu figurant sur une photo, ou à son représentant légal si celui-ci est mineur, une autorisation d'utilisation de son image par la FFGym, et de transmettre ces autorisations à la FFGym operationgymverte@ffgym.fr

Le club devra également indiquer à la FFGym en amont si les photos seront réalisées par le club ou par un photographe. S'il s'agit d'un photographe, ce dernier sera tenu de signer avec le club une convention type transmise par la FFGym. Une copie de cette convention devra être transmise à la FFGym à operationgymverte@ffgym.fr

Toute photographie non conforme aux caractéristiques techniques énoncées ci-dessus ou reçues via un autre moyen que l'adresse mail indiquée (par exemple par courrier, ou sur une autre adresse mail), ne sera pas prise en compte par la FFGym.

Les photographies envoyées par courrier postal ne seront pas retournées à l'expéditeur.

Les photographies contraires au présent règlement seront automatiquement éliminées.

La participation au jeu entraîne la cession des droits photographiques et implique que les photographies sont des créations originales libres de droit et ne portant pas atteinte à l'image ou aux droits de tiers et garantissent la FFGym de toute réclamation ou action à cet égard.

La FFGym se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu.

Sa responsabilité ne saurait être engagée si quelque cas fortuit ou de force majeure imposaient des modifications au présent jeu.

La FFGym est déchargée de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique des systèmes informatiques mis en place.

Toute contestation relative à ce jeu concours est à adresser à la FFGym et ne pourra être prise en compte passé un délai de deux mois à compter de la date de clôture de ce jeu concours.

Les clubs qui fourniront des coordonnées ou informations incomplètes ou inexactes ne permettant pas de les identifier ou d'obtenir l'ensemble des éléments indiqués dans le présent règlement (autorisations de droit à l'image, informations sur l'auteur de la photographie...) seront éliminés d'office du jeu concours.

La FFGym se réserve le droit de ne pas retenir une photo et un profil qui ne correspondrait pas aux critères de sélection, et notamment :

- qui ne respecterait pas le thème ou l'esprit du concours
- qui porterait atteinte à la morale, à l'éthique et aux bonnes mœurs.

Aucun remboursement de toute espèce (y compris connexion internet) ne sera effectué.

Article 5 – Dotation

Les récompenses suivantes, comprenant deux lots différents, seront attribuées aux gagnants.

- 1) Lot n°1 – Réalisation d'un reportage vidéo tourné au sein du club gagnant qui sera diffusé dans le GymMag (un gagnant choisi au sein de l'une des trois catégories, identifié comme le coup de cœur du jury).

2) Lot n°2 – Goodies

Article 6 – Désignation des gagnants

Un club peut participer aux trois catégories mais ne peut envoyer qu'une seule photo dans chacune d'entre elles. Un même club peut être désigné gagnant dans plusieurs catégories.

Le jury sélectionnera les gagnants parmi toutes les photos envoyées. Les gagnants seront les clubs ayant envoyé des photographies que le jury a estimées comme répondant le mieux aux attentes, aux objectifs et à l'esprit du jeu concours, définis à l'article 2 du présent règlement.

Le jury délibèrera et désignera les gagnants la semaine du 15 juillet 2024. Ses décisions seront souveraines et sans appel.

Le jury sera composé comme suit :

- Président de jury : Paul Degouy (ambassadeur développement durable de la FFGym) ;
- Membres de la Commission Environnement et Développement Durable ;
- Référents Régionaux Développement Durable
- Membres référents développement durable issus des structures déconcentrées désignés par la commission nationale environnement et développement durable ;
- Partenaires de la FFGym désignés par la commission nationale environnement et développement durable.

Les gagnants seront informés par la FFGym et par courrier électronique du lot qu'ils ont remporté.

Pour le lot n°1, les modalités d'organisation et de réalisation du reportage seront fixées ultérieurement entre la FFGym et le gagnant.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées en cas de besoin. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du participant au jeu concours.

Article 7 – Accessibilité et modification du règlement

Le présent règlement peut être consulté en ligne sur le site internet de la FFGym.

Il peut également être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite, avant la date de clôture du concours, par mail à operationgymverte@ffgym.fr ou par courrier à: Fédération Française de Gymnastique, Concours photo opération Gym Verte, 7 ter Cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS.

Le règlement peut être modifié à tout moment par l'organisateur sous la forme d'un avenant, publié par annonce en ligne sur le site internet de la FFGym.

Article 8 – Droits des photographies

Les participants cèdent gratuitement à la FFGym les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation des photographies transmises dans le cadre du concours, pour toute exploitation, sur tous supports (électronique, presse, papier, site internet, plateforme OTT, GymMag et tous les supports connus et inconnus à ce jour).

La cession est consentie pour une durée de dix ans.

L'usage qui sera fait de ces photographies sera conforme aux autorisations d'utilisation d'images qui auront été signées et envoyées préalablement à la FFGym operationgymverte@ffgym.fr. La FFGym pourra donc utiliser ces images, pendant une durée de dix ans, sans aucune restriction, ni limitation, et sans avoir à en informer préalablement les personnes figurant sur celles-ci.

L'utilisation des photographies par la FFGym ne donne pas droit à une rémunération quelconque de leur auteur, ni des personnes représentées.

Article 9 – Informatique et Libertés

Les données recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016).

Les informations collectées sont destinées exclusivement à l'organisateur. Ces données ne seront pas cédées, ni vendues à un tiers.

Du fait de l'acceptation de leur récompense, les gagnants autorisent la FFGym à publier le nom, la commune et le code postal du siège social de leur club dans ses supports de communication, et ce sans contrepartie financière.

Tout participant au jeu concours dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. La demande doit être adressée à dpo@ffgym.fr.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu concours. En conséquence, les participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu concours seront réputés renoncer à leur participation.

Article 10 – Responsabilité

La responsabilité de la FFGym ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- Lorsque le présent jeu concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement seront publiées pendant le jeu concours et considérées comme des annexes au présent règlement.
- Des circonstances indépendantes de la volonté de la FFGym qui la contraindraient à ne pas pouvoir faire bénéficier les gagnants de leur récompense.
- La FFGym pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de l'inscription ou de la détermination des participants.
- Tout participant qui envoie une photo sur laquelle figure une personne qui n'a pas signé l'autorisation d'utilisation de son image, ou si celle-ci n'a pas été signée par le représentant légal d'un mineur, sera exclu du jeu.
- Tout participant qui ne respecte pas les règles énoncées dans le présent règlement, qui n'aura pas transmis à la FFGym les informations ou les documents demandés, notamment les autorisations d'utilisation d'image et les informations relatives à l'auteur des photographies, sera exclu du jeu.

- La FFGym décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la récompense attribuée.
- La FFGym ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique, pour quelque cause que ce soit, n'ayant pas permis de recevoir les photographies du participant sur la boîte mail prévue à cet effet.

Article 11 – Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la FFGym, en sa qualité d'organisateur, sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la FFGym et la décision sera sans appel.